

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes d'Auros sous la Présidence de Monsieur Philippe CAMON-GOLYA, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Présents : CAMON-GOLYA Philippe, DUCHAMPS Eric qui a reçu procuration de SABIDUSSI Isabelle, UROS Catherine, LABAT Daniel, SABIDUSSI Isabelle, EGLISE Jean-Pierre, COCQUELIN Marianne, DUPIOL-LAFAURIE Isabelle, MESNARD Edwige, DAUCHIER Carine, CORDEIN Benoît, CANTIN Jérôme, TATON Thierry, TASSY Carole, MARCHAL Colette

Excusés : SABIDUSSI Isabelle qui a donné procuration à DUCHAMPS Eric, CANTIN Jérôme

Secrétaire de séance : COCQUELIN Marianne

Convocation :

- 1-Approbation du compte rendu du 30 juin 2020
- 2-Décision prise dans le cadre des délégations du Maire.
- 3-Délibération pour valider l'estimatif relatif aux travaux de réalisation d'une voirie
- 4-Délibération à prendre pour déposer une demande de subvention au titre du FDAEC pour les travaux de réalisation d'une voirie
- 5-Délibération à prendre pour autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF concernant l'accueil périscolaire
- 6-Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente du lot n°26 de l'Ecoquartier
- 7- Questions diverses

1-Approbation du procès-verbal du 30 juin 2020

Approbation du PV à l'unanimité.

2-Décision prise dans le cadre des délégations du Maire

Signature d'une convention d'honoraires – Cahier des Clauses Particulières (C.C.P) pour une mission de maîtrise d'œuvre VRD

Maître d'œuvre : SCP Philippe ESCANDE 46, Route de Roailan 33210 LANGON

Projet : réalisation d'une voirie entre le pôle santé et la place de la Poste.

Honoraires : 4 000 € HT – 4 800 € TTC

3-Délibération pour valider l'estimatif relatif aux travaux de réalisation d'une voirie

Afin de permettre la réalisation des travaux, il faut lancer la mise en concurrence des entreprises. Compte tenu du montant prévisionnel des travaux 50 000 € HT, la procédure à mettre en œuvre est la procédure adaptée.

Monsieur le Maire rappelle que sa délégation lui permet de mettre en œuvre la procédure des marchés publics lorsque les crédits sont inscrits au budget. Toutefois, il convient de définir au préalable l'étendue du besoin à satisfaire, soit de valider l'estimatif des travaux. Monsieur le Maire indique qu'il va engager le marché de travaux sur le fondement de la procédure adaptée une fois que le Conseil Municipal aura validé le projet présenté.

Délibération n° n°9.691M2020 (12 voix pour Mr DUCHAMPS s'est retiré de la salle et n'a pas participé au vote)

Vu la délibération n°8.682M.12020 du 30 juin 2020 fixant le montant prévisionnel des travaux relatifs à la création d'une voirie entre le pôle de santé et la place de la Poste à 50 000 € HT ;
Considérant que ces travaux sont nécessaires car la liaison actuelle qui n'a aucun revêtement est utilisée alors qu'elle est peu praticable ;

Monsieur le Maire présente le détail estimatif de ces travaux élaboré par la SCP ESCANDE qui s'élève à 50 458.95 HT ;

Il demande au Conseil Municipal de valider l'estimation de la SCP ESCANDE ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le détail estimatif des travaux d'un montant de 50 458.95 HT.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal opération d'investissement n°107.

4-Délibération à prendre pour déposer une demande de subvention au titre du FDAEC pour les travaux de réalisation d'une voirie (14 voix pour) :

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire girondin, le Département aide les communes pour la réalisation de travaux d'équipement, de voirie ainsi que l'acquisition de matériel. Les opérations éligibles concernent tous les travaux d'investissement (voirie, équipements communaux ainsi que l'acquisition de matériel ou de mobilier) lorsque ceux-ci relèvent de la section d'investissement et sont effectués sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

Le taux de financement du FDAEC est calculé et contrôlé sur le coût HT de l'opération (travaux sur équipements communaux, voirie, achats de matériels) et ne peut dépasser 80 % du coût HT de l'opération. Pour une même opération, les communes ne peuvent solliciter qu'une seule subvention du Département. Le cumul de deux subventions du Département sur la même assiette subventionnable n'est pas autorisé.

Cette année, Monsieur le Maire propose de présenter les travaux de réalisation d'une voirie entre le pôle santé et la Place de la Poste.

Le montant de la subvention FDAEC pour 2020 s'élève à 20 872 €.

Le montant exact des travaux sera présenté le soir de la réunion.

Le montant prévisionnel de l'enveloppe financière accordée aux travaux a été fixé à 50 000 € HT lors du CM du 30 juin 2020. Sur cette base le taux de subvention est de 41.744 %.

Délibération n°9.692M2020 (14 voix pour)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Départemental a reconduit pour l'année 2020 le FDAEC (Fonds Départemental d'Aides à l'Équipement des Communes). La répartition de l'enveloppe sur le canton a permis l'attribution de la somme de 20 872 € pour notre commune.

Monsieur le Maire indique que cette dotation cantonale vise à aider au financement des travaux d'investissement ou l'acquisition de matériel et mobilier qui relèvent de la section d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale avec un autofinancement qui ne soit pas inférieur à 20 %.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter au titre du FDAEC les travaux de création d'une voirie entre le pôle de santé et la place de la Poste (parking communal)
Montant estimatif des travaux : 50 458.95 € HT – 60 550.74 € TTC

Plan de financement :

Demande de subvention au titre du FDAEC..... 20 872.00 €

Autofinancement (58.635 %)..... 29 586.95 €

Total HT..... 50 458.95 €

TVA 20 % autofinancée..... 10 091.79 €

Total TTC..... 60 550.74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention au titre du FDAEC 2020 pour la création d'une voirie entre le pôle de santé et la place de la Poste (parking communal) dont le plan de financement est détaillé ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

5-Délibération à prendre pour autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF concernant l'accueil périscolaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a une convention avec la CAF qui permet de percevoir des subventions en fonction de la fréquentation de l'accueil périscolaire. Depuis 2016, nous avons perçu de 3 000 € à 12 000 €/an en fonction du nombre d'heures de présence.

Notre engagement :

Mettre en œuvre un projet éducatif de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté.

Le taux d'encadrement est lié à notre agrément auprès de Jeunesse et Sport. Nous sommes donc obligés d'encadrer les élèves de la manière suivante : enfants de + de 6 ans : 1 animateur pour 12 enfants les – de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants.

La convention proposée par la CAF a été transmise au Conseil Municipal.

Délibération n° 9.693M2020 (14 voix pour)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'accueil périscolaire d'Auros est lié avec la Caisse d'Allocations Familiales par une convention d'objectifs et de financement.

Cette convention permet à l'accueil périscolaire de bénéficier d'une prestation de service et d'encadrer les obligations réglementaires à mettre en œuvre dans une structure d'accueil d'enfants mineurs.

Monsieur le Maire présente le contenu de la convention d'objectifs et de financement qui couvre la période du 01/01/2020 au 31/12/2023.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette convention.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement concernant l'accueil périscolaire.

CHARGE Monsieur le Maire de signer avec la CAF la convention en question.

6-Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente du lot n°26 de l'Ecoquartier

Délibération n°9.694M2020 (14 voix pour)

Vu la délibération n°13.119 du 11 mars 2013 programmant le projet de création d'un Ecoquartier et d'aménagement du bourg ;

Vu la délibération n°6.72 du 28 juillet 2014 approuvant les différentes phases d'aménagement de l'Ecoquartier ;

Vu l'arrêté accordant le permis d'aménager au nom de l'Etat n°PA 033 021 14 P0002 en date du 2 Avril 2015 ;

Vu la délibération n°7.96 du 15 septembre 2014 fixant les prix de vente de 49 lots de l'Ecoquartier ;

Vu les plans de récolement des réseaux de l'Ecoquartier ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer la parcelle suivante :

| N°lot/Adresse | Superficie en m2 | Prix |
|------------------------|------------------|----------------------------|
| Lot N°26 | | 39 016.53 € HT |
| Adresse du lot : | 440 m2 | 5 983.47 € (TVA sur marge) |
| 5 Impasse des Joualles | | 45 000 € TTC |
| 33124 AUROS | | |

CHARGE Monsieur le Maire de signer le sous-seing et l'acte authentique à intervenir ;

DIT que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur ;

DIT que les frais de dépôt de pièces ou tous autres actes se rapportant à la création du lotissement seront à la charge de la commune ;

CHARGE l'Office Notarial d'Auros (Gironde) Maître QUANCARD Notaire, de l'établissement du sous-seing et de l'acte authentique à intervenir.

DIT que la recette en résultant sera imputée au budget annexe « Ecoquartier » ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

Réfection des trottoirs : Madame COCQUELIN demande pourquoi les trottoirs n'ont pas été restaurés en totalité mais seulement par morceaux. Monsieur le Maire explique que c'est ce qui était prévu.

Signalement d'un stationnement gênant : véhicule FIAT 500 le long de la Départementale Rue de Tauzia stationné en permanence, voir pour déposer un autocollant ou un message.

Sécurité routière : Monsieur TATON précise que la lettre sur la sécurité routière est très intéressante.

Dérogation scolaire : Monsieur TATON demande ce qu'il en est de la demande de dérogation qui a été abordée lors des questions diverses de la dernière réunion. Il rappelle que jusqu'à présent la mairie n'acceptait aucune dérogation. Monsieur le Maire explique que finalement, la demande ne différerait pas des demandes habituelles. Les personnes n'habitent pas la commune ni une commune avec laquelle nous avons une convention. Ils habitent une commune dotée d'une école et dans ce cas nous ne prenons pas la dérogation. Il n'y a que dans le cas où la commune du domicile participe aux frais scolaires que la mairie accepte les dérogations.

Marquage au sol : Monsieur CORDEIN demande s'il serait possible d'envisager de réaliser des arrêts minute sur le parking de la Poste afin de faciliter l'accès aux commerces. Les membres de la commission Economie s'accordent sur une rencontre avec les commerçants pour aborder notamment ce point.

SDEEG : Monsieur LABAT informe l'assemblée qu'il a rencontré Monsieur DOUENCE concernant le problème d'éclairage du tennis et afin d'obtenir un devis pour éclairer la façade de l'immeuble Cazemajou. Pour l'arrière du bâtiment il s'agirait d'un radar. Des devis pour remplacer les éclairages publics actuels par des LED ont été demandés. Monsieur le Maire précise que le coût peut être important à l'investissement mais l'opération est rentable au bout de 6 ans.

Tribune du Stade : Monsieur LABAT rappelle que l'APAVE est venue procéder au contrôle de la sécurité des tribunes et des installations électriques. En conclusion, pas de contre-indication à utiliser les tribunes. En revanche, la hauteur de 90 cm des gardes corps est insuffisante il faut les monter à 1 mètre. L'adaptation n'est pas compliquée il faudra le prévoir. Il reste un doute

sur l'étanchéité des plafonniers situés dans les douches. On attend de connaître le coût. L'APAVE a validé l'installation du nouveau chauffe-eau.

Ecole : Point sur les départs et arrivées des enseignant(e)s : départ de la Directrice (pour l'instant on ne sait pas encore qui la remplacera), départ des maîtresses Geneviève, Christelle, Pauline et de la décharge de la Directrice. Les nouvelles affectations seront connues fin juillet.

Pétanque : l'inauguration du local s'est très bien passée. Remerciements du club pour la prise en charge des matériaux.

RPA : nouvelle phase de travaux. 3 logements viennent d'être terminés et début des travaux pour 4 logements. Madame TASSY souligne que les finitions des SDB ne sont pas parfaites. Elle trouve dommage de ne pas avoir profité de ces travaux pour tout refaire parfaitement. Monsieur le Maire explique que la réfection ne comprenait pas la totalité des peintures.

Point sur le recrutement de l'agent de maîtrise : Monsieur LABAT précise que la mairie a reçu 16 CV. 6 d'entre eux semblent correspondre au poste. Il s'agit de demandes de mutations, donc d'agents qui connaissent déjà le travail. La réception des offres est clôturée le 3 août 2020.

Seventies Pizz : Madame TASSY indique avoir rencontré le gérant de la pizzeria. Ce dernier lui a précisé que son projet avance, un architecte s'en occupe.

Eclairage public : Madame DAUCHIER signale que le gymnase est éclairé assez régulièrement le soir. Monsieur le Maire explique que le problème est maintenant réglé. Madame DAUCHIER suggère de limiter l'éclairage public la nuit. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été demandé au SDEEG de voir si c'est possible au moins pour l'écoquartier car il faut une armoire particulière pour moduler l'éclairage. On attend la réponse.

Le Maire
Philippe CAMON-GOLYA